



POLITIQUE SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Définitions

1. Dans la présente politique, les termes suivants signifient :
 - a. **Langues officielles** – Les langues officielles du Canada sont l'anglais et le français.
 - b. **Événements** – Tous les événements nationaux sanctionnés par Volleyball Canada.
 - c. **Membre actif** – Chacune des associations provinciales/territoriales reconnues par Volleyball Canada comme le seul organisme régissant le sport du volleyball dans sa province ou son territoire.
 - d. **Individus** – Participants inscrits, y compris, mais sans s'y limiter, les athlètes, entraîneurs, officiels, bénévoles, administrateurs, dirigeants, gestionnaires d'équipe, prestataires de soins de santé et autres membres du personnel.

Énoncé de la politique

2. Volleyball Canada s'engage à promouvoir et à utiliser les deux langues officielles du Canada dans sa prestation de services.

Objectif

3. L'objectif de la présente politique est d'orienter Volleyball Canada dans son utilisation des deux langues officielles dans ses activités et services.

Portée et application

4. La présente politique s'applique à Volleyball Canada et à ses activités.
5. Chaque division de Volleyball Canada est chargée de coordonner les services de traduction pour Volleyball Canada. Chaque division est tenue de veiller à ce que les renseignements essentiels au sujet de son programme soient offerts dans les deux langues officielles. La directrice des communications de Volleyball Canada travaillera en coordination avec chacun des programmes, au besoin.
6. Volleyball Canada est tenu par le gouvernement du Canada de reconnaître que l'anglais et le français bénéficient d'un statut égal au Canada. Sport Canada exige de Volleyball Canada qu'il respecte l'esprit de la *Loi sur les langues officielles* quand il dispense des services dans des collectivités de langue officielle.

Dispositions

7. Volleyball Canada reconnaît l'anglais et le français comme ses langues officielles.
8. Volleyball Canada doit maintenir sa capacité de communiquer dans les deux langues officielles avec ses membres actifs, les participants inscrits et le grand public.
9. Volleyball Canada doit s'efforcer de fournir tous ses services et programmes dans les deux langues officielles.
10. Volleyball Canada prendra les mesures nécessaires pour veiller à ce que la correspondance et les communications courantes soient rédigées dans l'une ou l'autre des langues officielles. Les réponses aux communications écrites officielles doivent être rédigées dans la langue de l'expéditeur. On s'attend à ce que le personnel de Volleyball Canada fasse preuve de pragmatisme dans l'application de cette disposition dans la correspondance par courriel.



11. Toutes les publications de nature technique qui doivent être en circulation longtemps et qui ont un vaste champ d'application doivent être fournies dans les deux langues officielles.
12. Tous les documents officiels relatifs à la gouvernance de Volleyball Canada, comme les règlements administratifs, les politiques et les plans stratégiques, doivent être fournis dans les deux langues officielles.
13. Les communiqués concernant des enjeux d'importance nationale doivent être publiés simultanément dans les deux langues officielles. Volleyball Canada s'efforcera également de traduire les communiqués courants.
14. Volleyball Canada tentera d'améliorer les services bilingues offerts aux championnats nationaux et aux événements sanctionnés par Volleyball Canada. Les messages d'intérêt public, y compris la reconnaissance des partenaires, seront publiés dans les deux langues officielles.
15. Volleyball Canada veillera à ce que les formulaires créés à l'intention du grand public soient offerts dans les deux langues officielles.
16. Tout matériel publicitaire généré par Volleyball Canada (imprimé, radio, vidéo, télévision) doit être produit dans la langue appropriée pour ce type de média et, si possible, doit être distribué dans les deux langues officielles sur demande.

Communications

17. La présente politique doit être communiquée efficacement à ceux qui sont responsables de sa mise en œuvre.
18. La présente politique sera largement diffusée, et Volleyball Canada offrira une formation appropriée au sujet de la politique.

Révision

19. La présente politique sera revue au moins tous les deux ans ou lorsque le décide le directeur général ou le conseil d'administration de Volleyball Canada.
20. La prochaine révision de la politique sera effectuée en février 2019.

Approbation

21. La présente politique a été approuvée par le conseil d'administration de Volleyball Canada le 28 février 2017.